

## Les dispositions financières

- **Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi :**  
- Financement et rémunération de la formation par la région Occitanie
- **Salarié :** Projet de Transition Professionnelle  
Possibilité de financement individuel mobilisation (CPF) **Mon compte Personnel de formation ou Ocapiat**
- **Non salarié agricole,** Cotisant à la MSA : prise en charge financière par VIVEA possible
- **Autres cas :** Nous contacter

### Modalités de candidature

Prendre contact avec le centre ou compléter le dossier de candidature sur le site internet

### Modalités d'inscription

- Entretien individuel de motivation
- Test de positionnement

Session de formation de septembre à juin  
Délai d'accès à la formation : 15 jours avant le début de la formation.

**Aucun frais pédagogique**

Taux de réussite aux examens de la session précédente :	93%
Taux de satisfaction de la session précédente :	69%
Taux d'insertion professionnelle de la session précédente :	67%



**Candidatez**

<http://www.cfa-cfppa65.fr>

**131 rue du Bidalet 65300 Lannemezan**

**05 62 98 07 94**

Pour plus d'infos, contactez :  
[cfa-cfppa65@educagri.fr](mailto:cfa-cfppa65@educagri.fr)

MAJ DE LA PLAQUETTE : 05/02/2024

Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire  
Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2029  
Arrêté du 09 mars 2017 portant création de l'option "responsable d'entreprise agricole" du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance.



Formation accessible en fonction de la situation du handicap



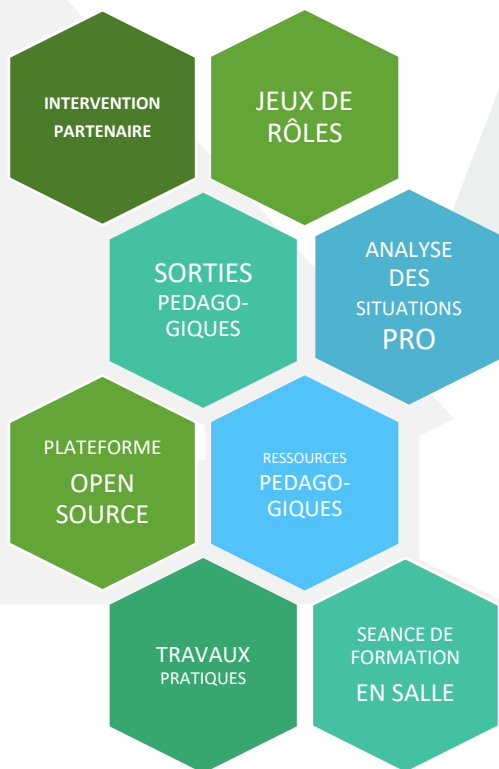
**BREVET PROFESSIONNEL  
RESPONSABLE  
D'ENTREPRISE AGRICOLE  
LANNEMEZAN  
FORMATION CONTINUE  
DIPLOMANTE  
Niveau 4 / N°RNCP 38093**

## OBJECTIFS

Exercer des activités professionnelles hautement **qualifiées** dans les exploitations agricoles. **Diriger** une équipe et **organiser** le travail des salariés

Assurer la **gestion administrative, comptable** et **financière** de l'exploitation agricole. Assurer la **maîtrise technique** d'un processus de production animale ou végétale. Mettre en œuvre les différentes **réglementations**. Obtenir la capacité professionnelle agricole pour prétendre aux **aides à l'installation**

## LES MODALITES PEDAGOGIQUES



**Dispositif d'évaluation :** Unités capitalisables (UC) qui valident des blocs de compétences. Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

## CONTENUS

**1200 HEURES**  
28 SEMAINES AU CFA-CFPPA65

**200 HEURES**  
8 SEMAINES EN ENTREPRISE

**10 MOIS**  
DE FORMATION

### UNITES CAPITALISABLES :

- Se situer en tant que professionnel
- Piloter le système de production
- Conduire le processus de production dans l'agroécosystème :
  - Au choix : production laitière ou animaux de boucherie ou maraîchage ou production de grandes cultures, etc.
- Assurer la gestion technico économique, financière et administrative de l'entreprise
- Valoriser les produits ou services de l'entreprise : mise en marché des produits agricoles et prospection et négociation commerciale :

UCARE 1 : conduire un atelier de production ou conduire un atelier de transformation ou une activité de service.

UCARE 2 : au choix du candidat (ex : Gérer l'énergie sur l'exploitation agricole, Auto-construction d'un outil de l'entreprise agricole, etc.)

## PROFIL

Nous recherchons des candidats passionnés, curieux, motivés et engagés !

***Devenez responsable d'entreprise agricole ou salarié hautement qualifié en intégrant notre centre de formation !***

### Prérequis :

Candidat majeur à l'entrée en formation

Public ciblé :

Demandeurs d'emploi, salariés en reconversion ou congé de formation, particuliers

### Principaux débouchés :

Chef d'exploitation agricole

Salarié agricole

**Possibilité de poursuivre ses études selon le profil et projet**